

La grand révolte française contre l'Europe libérale

Résister à l'insécurité sociale

Brie Christian De

SITÔT présenté à l'Assemblée nationale par le premier ministre, M. Alain Juppé, le 15 novembre 1995, le plan de réforme de la Sécurité sociale s'est heurté à l'hostilité d'une grande majorité de l'opinion publique, huit personnes sur dix le jugeant injuste, car faisant porter une charge excessive sur les plus faibles (1).

Mais si les Français n'apprivaient pas le plan Juppé, ils étaient bien les seuls. A la quasi-unanimité, les médias saluaient l' "effort d'équilibre", le signe du "courage", "la troisième grande date de l'histoire de la Sécurité sociale", pour conclure avec *Le Figaro* : "Un choc s'est produit, un homme est passé"

Un "choc", certes, mais d'une autre nature, et pas "un homme" mais des centaines de milliers: en quelques jours, la mobilisation populaire pour "le retrait du plan Juppé" provoquait, dans toute la France, le plus important mouvement de grèves des services et de la fonction publics depuis mai 1968.

Toutes les conditions d'un conflit entre le peuple et les détenteurs du pouvoir étaient depuis longtemps réunies. La "réforme" - en novlangue, l'offensive contre le monde du travail - allait constituer le détonateur. A juste titre: entre la contribution de 0,5 % sur tous les revenus pour le remboursement de la dette sociale (RDS), la hausse des cotisations maladie des retraités et chômeurs, la réallocation de sommes du Fonds de solidarité vieillesse et la limitation de différentes prestations, les ménages étaient appelés à financer les trois quarts de l'effort, les entreprises 4 % et les revenus financiers 1,5 %. Avec une addition particulièrement lourde pour les retraités et chômeurs aux revenus voisins du SMIC: 3 000 francs supplémentaires par an (2).

D'un côté l'énorme ras-le-bol d'une majorité de travailleurs, après des années de blocage des salaires, de majoration d'impôts ou de cotisations et de baisse du pouvoir d'achat, de détérioration des conditions - et d'augmentation des charges - de travail, de dégraissage des emplois stables et de multiplication des boulots précaires. Le tout sur fond de chômage et d'exclusion massifs, de course à la rentabilité et à la compétitivité, de déréglementation et de privatisation des entreprises et services publics, d'appels répétés à de nouveaux sacrifices adressés à des gens dont la moitié gagne moins de 7 000 francs par mois et un quart moins de 5 500 francs (3).

De l'autre côté, un pouvoir politique de plus en plus subordonné à la loi des marchés, dont il feint de s'affranchir le temps d'une campagne électorale, un pouvoir économique soumis à la logique de la mondialisation imposée par "les nouveaux maîtres du monde" (4), l'un et l'autre pataugeant dans un magma d'affaires de corruption mettant en cause les plus grands dirigeants d'entreprise et des responsables et notables politiques de tous bords, entretenant une collusion permanente pour l'octroi d'aides financières et fiscales. Tous farouchement accrochés à la défense des intérêts d'une minorité couverte de priviléges qui s'attribue une part exorbitante des revenus et du patrimoine, enrichie abusivement dans la spéculation financière et immobilière où s'est engloutie l'épargne nationale.

En moins de dix ans, 300 milliards de francs ont disparu dans des placement immobiliers spéculatifs, dont 50 milliards de francs pour le seul Crédit lyonnais (5). La plupart des établissements financiers et des grandes entreprises sont "plombés" de créances immobilières douteuses, provisionnées en déduction des bénéfices, et responsables de moins-values fiscales considérables, dont la charge est reportée sur les autres contribuables. Aucune mesure n'a été prise contre les bénéficiaires connus de ce gigantesque gaspillage, auxquels l'on s'est bien gardé de faire rendre gorge et qui ont conservé butin et prébendes.

Dramatisation des déficits

C'EST dans ce contexte que s'inscrit le plan Juppé, sous la pression de déficits publics soigneusement entretenus. Entre 1991 et 1993, le déficit budgétaire a presque triplé, passant de 133 à 345 milliards de francs pour se maintenir depuis à ce niveau (350 milliards de francs en 1994, 330 milliards de francs estimés pour 1995) (6); tandis que le déficit de la Sécurité sociale était multiplié par quatre, passant de 15 milliards de francs en 1992 à 56,5 milliards en 1993 (56 en 1994 et 62 en 1995); un niveau d'impasse cinq à six fois inférieur à celui de l'Etat pour des budgets

comparables, mais que l'on a cumulé sur plusieurs années pour faire bon poids et dramatiser la situation. Des déficits accompagnés d'une forte augmentation des prélèvements obligatoires (7) - le type de performances que la droite gestionnaire attribuait jadis à la gauche génétiquement incompétente.

Tout semblait prêt pour faire passer une "réforme" qui s'inscrit dans la droite ligne de ce qui s'est fait ailleurs en Europe - au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie - et correspond aux objectifs de l'Union et du marché: bloquer la solidarité sociale à un niveau minimal et offrir le reste au secteur privé. La marchandisation du besoin de Sécurité éveille bien des convoitises, en particulier les centaines de milliards de francs des régimes de retraite. Tel est le véritable enjeu de mesures dont la modernité est aussi fraîche que la cupidité capitaliste. Tandis que le patronat voit dans les fonds de pension, capitalisés dans les entreprises et laissés sous leur contrôle, le moyen de se doter de fonds propres illimités, banques et assurances se préparent à une concurrence acharnée pour en capter la meilleure part par des produits assortis de dégrèvements fiscaux et complétés de couvertures de risques santé sélectionnés, à la fois produits d'appel et moyens de fidélisation. *"Que chacun constitue sa propre épargne qui lui procurera la retraite complémentaire qu'il souhaite"* , plaide cyniquement le patron médiatisé et milliardaire en stock-options d'une grande compagnie d'assurances (8).

"La nation assure à l'individu et à sa famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, au vieux travailleur, la protection de la santé, de la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être qui, en raison de son âge, de son état physique et mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence." Formulé en 1946, toujours inscrit en tête de la Constitution française, le droit à la protection sociale est un des fondements du pacte républicain. C'est dans un pays ruiné par la guerre, où le revenu annuel par habitant a chuté de moitié, passant de 9 700 francs en 1939 à 4 900 francs à la Libération (9), où le déficit en approvisionnement de produits de base, comme le pain ou le lait atteint un tiers des besoins et qui n'avait sûrement pas les moyens de garantir et de financer la couverture des principaux risques sociaux, que, suivant le projet élaboré par le Conseil national de la résistance, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 instituent la Sécurité sociale.

Non sans oppositions: celles des mutualistes, des syndicalistes chrétiens, des assureurs et du patronat qui dénoncent le coût exorbitant du projet - 6 % de cotisations pour les salariés, 10 % pour l'employeur. Il faudra près d'un demi-siècle pour que la Sécurité sociale - qui ne concerne au départ que neuf millions de Français et leurs familles - s'étende progressivement à l'ensemble de la population, sans toutefois parvenir à garantir à tous une égale protection. Mais surtout, c'est l'hostilité déterminante des classes possédantes à participer à un système fondé sur la solidarité - laquelle n'est organisée qu'entre les seuls travailleurs - qui conduit à un mécanisme de financement particulièrement inique et dont les effets inégalitaires vont s'amplifier avec l'augmentation des cotisations.

D'une part, le plafonnement de celles-ci instaure dès l'origine un système de prélèvement non pas progressif, ni même proportionnel, mais dégressif, c'est-à-dire dont le taux diminue lorsque le revenu augmente, et dont la charge est donc d'autant plus lourde que le salaire est plus modeste (10). Des générations d'ouvriers et d'employés ont ainsi été littéralement volées, doublement dans les très nombreux ménages où il faut, pour vivre, cumuler deux emplois. Ils continuent de l'être en ce qui concerne l'assurance vieillesse (11), cotisant plus longtemps (souvent quarante-cinq ans) et mourant plus jeunes, en particulier dans les professions les plus dures où l'espérance de vie est réduite. Une redistribution à rebours au profit des mieux pourvus.

D'autre part, l'effet anesthésiant des cotisations dites "patronales" entretient la double mystification des "charges sociales écrasantes pesant sur les entreprises", côté employeur, et de la formule "les patrons paieront", côté travailleurs. En réalité, les cotisations sont intégralement répercutées dans le prix des produits, biens et services commercialisés. Elles constituent donc un prélèvement sur la consommation qui, ne tenant aucun compte des facultés contributives, est d'autant plus injuste que l'on s'interdit de savoir comment il se répartit.

Selon qu'ils procèdent d'un système d'assurances sociales obligatoires ou de Sécurité sociale fondé sur la solidarité nationale, les régimes de protection sont financés par des cotisations patronales et salariales ou par l'impôt. La plupart des pays de l'Union européenne ont recours à un financement mixte entre fiscalité et cotisation (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie). Certains privilégient l'impôt (Danemark et, dans une moindre mesure, Royaume-Uni et Irlande). La France est le seul pays (avec la Grèce) qui fait reposer l'essentiel du financement sur les cotisations. Et si les charges patronales ont été allégées au cours de la période récente, les cotisations salariales ont fortement augmenté (12).

Partout ailleurs, la fiscalisation de la protection sociale a tendance à s'accroître; en France, elle reste insuffisante. Non pour alléger les charges sociales des entreprises "qui pèsent sur le coût de la main-d'œuvre" et pénaliserait l'emploi, vieille rengaine patronale, mais pour introduire un peu de justice dans la répartition des prélèvements.

Le petit pays à la longue tradition de démocratie sociale, réticent au traité de Maastricht, peut, en matière de financement de la protection, servir à tous de modèle. Au Danemark, où il n'y a pratiquement pas de charges sociales - elles sont dix fois plus faibles qu'en France -, l'employeur verse de très hauts salaires, lesquels sont lourdement taxés à

l'impôt progressif sur le revenu (quatre fois plus qu'en France), qui finance l'essentiel de la Sécurité sociale. Au total, le coût de la main-d'oeuvre est aussi élevé qu'en France - il est même 20 % plus cher - et le chômage d'un niveau comparable, pourtant la charge du financement ne repose pas sur un prélèvement dégressif aveugle et injuste, mais sur un impôt progressif personnalisé, plus équitable.

Dans l'Hexagone, la baisse des charges sociales des entreprises s'accompagne de l'engagement renouvelé de diminuer également les impôts, c'est-à-dire l'ensemble des moyens de financement de la protection sociale et donc, à terme, le niveau de celle-ci. Par ailleurs, la montée en puissance de la contribution sociale généralisée, appelée à se substituer, au moins partiellement, à un impôt sur le revenu à la progressivité rognée, exprime le refus des classes privilégiées de tout système fondé sur la solidarité et de toute correction des inégalités (13). En France aujourd'hui, comme hier en Italie, en Espagne, en Belgique ou au Royaume-Uni, l'enjeu des luttes sociales n'est pas le succès de la "réforme" contre les archaïsmes, comme tentent de le faire croire tous les éditorialistes de la *Pravda* des marchés mais, une fois de plus, la répartition des ressources produites et accumulées, que les classes dominantes s'emploient à modifier à leur profit. Leur offensive aura moins de chances de succès le jour où les travailleurs européens agiront de concert et prendront conscience de leur force.

Note(s) :

(1) Sondage BVA, *Le Monde* du 17 novembre 1995. (2) *Alternatives économiques* , no 132, décembre 1995. (3) Source Insee, *L'Humanité* , 6 décembre 1995. (4) Lire "les nouveaux maîtres du monde", *Manière de voir* no 28, novembre 1995. (5) Lire "Au carnaval des prédateurs" , *Le Monde diplomatique* , mars 1995. (6) "Projet de loi de finances pour 1996", *Les notes bleues de Bercy* , ministère de l'économie, des finances et du plan. (7) Passés de 43,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 1992 à 44,7 % pour 1996 (un point représente environ 75 milliards de francs); "Projet de loi de finances pour 1996", op. cit. (8) M. Claude Bébérard, in "La protection sociale demain", *Droit social* , septembre-octobre 1995, p. 734. (9) "50 ans de Sécurité sociale: L'oeuvre collective", sous la direction de Pascal Beau, *Espace social européen* , septembre-octobre 1995. (10) Ainsi, le taux réel d'une cotisation de 6 % plafonné à 10 000 est-il de 6 % pour un revenu de 6 000 F, de 3 % pour un revenu de 20 000 F et de 1,5 % pour un revenu de 40 000 F. (11) Les autres cotisations ont été déplafonnées en 1984 et 1992. (12) Jean-Pierre Dumont, *Les Systèmes de protection sociale en Europe* , Economica, Paris, 1995. (13) Lire Alain Bihr, *Déchiffrer les inégalités* , Syros, Paris, 1995.

© 1996 SA Le Monde diplomatique. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

 Certificat émis le **8 octobre 2017** à **LYCEE-JEAN-RENOIR** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·19960101·MD·2263